

Le reste à charge zéro

Les KLÉS pour comprendre la réforme

1 UNE RÉFORME PRÉSIDENTIELLE

Mesure phare de sa campagne présidentielle, le Président de la République a confirmé en juin 2018 sa promesse d'améliorer l'accès aux soins avec le reste à charge nul, rebaptisé « 100 % santé ».

Objectif : améliorer et renforcer l'accès aux soins pour l'ensemble des Français en donnant accès à une offre de soins essentiels et de qualité avec un reste à charge nul en optique, dentaire et audiologie.

RESTE À CHARGE = Dépense - Remboursement
Sécurité sociale et Mutuelle

C'est la somme qui reste à payer une fois que la Sécurité sociale et la complémentaire santé, plus communément appelée « mutuelle », ont effectué leurs remboursements.

248 €



Reste à charge moyen par Français

850 €



Reste à charge moyen d'une aide auditive (par oreille)

22 %



Part moyenne de dépense qui reste à charge en optique

28 %



Taux de renoncement moyen aux soins pour le dentaire

Pour atteindre l'objectif de la réforme, 2 actions seront mises en place

- 1 Un plafonnement des tarifs des soins concernés.
- 2 Une obligation de prise en charge par la « mutuelle » à hauteur de ces plafonds pour supprimer le reste à charge.

Vous resterez toujours libres de choisir les équipements et matériaux de votre choix.

Ce que nous savons sur les futurs « paniers 100% santé »

En optique

- Vous aurez la possibilité de choisir parmi 34 montures (20 pour les enfants) d'une valeur de 30 €.
- L'ensemble des corrections est concerné et les verres comporteront des traitements anti-rayures et anti-UV, anti-reflet, et seront amincis.

En dentaire

- La prise en charge d'une prothèse dans le panier 100 % santé dépendra de ses caractéristiques (métallique vs céramique) et de la localisation de la dent (visible ou non).

En audiologie

- Vous bénéficierez de la prise en charge intégrale d'équipements de qualité tant par leur esthétique que par leurs performances techniques.

EN PRATIQUE

2

3 CALENDRIER



La réforme rentrera progressivement en application au fil des 3 prochaines années. À partir du 1^{er} janvier 2019 vous pourrez bénéficier de paniers de soins de mieux en mieux remboursés en optique, audio et dentaire.

À compter du 1^{er} janvier 2021, le « 100 % santé » sera pleinement garanti.



QUELQUES IDÉES REÇUES

100 % santé est synonyme de mauvaise qualité

FAUX « Les équipements et matériaux qui feront partie de ces paniers sont soumis à des normes de qualité. Toutefois, ils ne représentent pas tous les soins auxquels vous pouvez faire face (exemple sur le dentaire : les prothèses ceramo-métalliques sur les dents non visibles ne seront pas prises en charge). »

Il n'y a plus d'intérêt à souscrire des garanties optionnelles maintenant que tout est pris en charge

FAUX « Seuls les postes de soins optique, audio et dentaire permettent de bénéficier de reste à charge nuls. Il existera encore des dépassements d'honoraires et des prestations non prises en charge. »

Tout le monde n'aura pas accès au « 100 % santé »

FAUX « Les professionnels de santé devront systématiquement vous proposer des équipements ou matériaux sans reste à charge. Si vous bénéficiez d'une complémentaire santé responsable, ce panier sera pris en charge à 100 %. »

KLÉSIA en #chiffres clés

PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES


9,6 Mds€
de chiffre d'affaires
(retraite complémentaire, prévoyance, santé, congés de fin d'activité)

23,7 M€
en actions sociales

 **300 000**
entreprises clientes

Un acteur de #poids 🏆

 **1^{er}**
groupe de protection sociale en complémentaire santé de branche

 **3M**
de personnes couvertes en assurance de personnes

 **65M€**
d'affaires nouvelles en santé et prévoyance

Une assurance de #personnes 🇫🇷

3 500
collaborateurs au service des clients du Groupe

dont **6,2%**
en situation de handicap



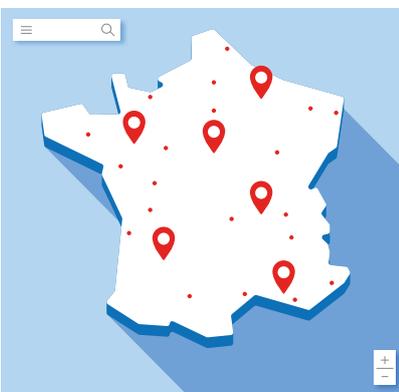
La force 🧑🏻‍🤝‍🧑🏻 d'un #collectif


1,8 Md€
de chiffre d'affaires en assurance de personnes

1,9 M 
de retraités

 **7,8 Mds€**
de cotisations complémentaires Agirc-Arrco

Des retraites complémentaires qui #assurent 🧑🏻‍🤝‍🧑🏻



Un ancrage #territorial 🏠 ➔

6 directions régionales
21 implantations locales
Île-de-France : Paris, Montreuil • Ouest : Caen, Nantes, Rennes, Tours • Sud-Ouest : Bayonne, Bordeaux, Cognac, Toulouse • Nord-Est : Beauvais, Lille, Nancy, Strasbourg • Centre-Est : Clermont-Ferrand, Dijon, Lyon, Valence • Sud-Est : Marseille, Montpellier, Nice.


209%
de ratio de solvabilité en assurance de personnes


500 M€
de chiffre d'affaires

 **1,2 M**
de personnes protégées

#KLESIA Mutualité
Union de Groupe Mutualiste (UGM)
créée en 2017



Envie d'en savoir plus ? klesia.fr